



PROCÈS-VERBAL

de la réunion du Conseil d'Administration

du 5 mai 2021

Présents :

Fabien ROGER, président
Fabien DELMAS, vice-président
Nathalie GUILHAUMOU, vice-présidente
Julien PERRIN, vice-président
Marie Claire BERGUES, secrétaire
Fabienne PUECH, secrétaire adjointe
Caroline POULAIN, trésorière

Excusés :

Emmanuel TOSI, vice-président
Christine BASCOU, membre
Jean-Claude GRIMALTOS, membre
Astrid POTIER, membre

La réunion s'est déroulée en visioconférence de 10 h à 12 h par Teams.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 3 février 2021

La question de mentionner le nom de l'association gestionnaire avec le nom du SESSAD des membres du Conseil d'Administration a été soulevée. Il est convenu de valider le procès-verbal de cette réunion sans apporter de modifications et de demander à chaque membre du Conseil d'Administration s'il est nécessaire d'apposer cette mention pour leur SESSAD dans les prochains procès-verbaux et sur le site.

2. Point sur les adhésions 2021

A ce jour, nous avons reçu 33 bulletins d'adhésion de SESSAD ou d'associations pour 2021 dont :

- ✓ 12 nouvelles adhésions (9 non adhérents en 2020 et 3 adhérents pour la 1^{ère} fois)
- ✓ 7 adhésions de 2020 restées actives pour 2021
- ✓ 14 SESSAD adhérents en 2020 ayant fait une contribution volontaire pour 2021

Cela représente au total 44 SESSAD adhérents (23 de l'ex-région Midi-Pyrénées et 21 de l'ex-région Languedoc-Roussillon).

Concernant le bulletin d'adhésion :

Tel qu'il est rédigé, avec le nom du SESSAD et de l'Association gestionnaire en dessous à compléter, cela ne permet pas de savoir lorsque l'association ne gère qu'un seul SESSAD si c'est une réelle volonté que ce soit l'association qui soit adhérente et non le SESSAD.

Pour faciliter la compréhension du bulletin, il est proposé pour 2022 de formaliser deux bulletins distincts : un pour une adhésion au titre du SESSAD et un autre au titre de l'association gestionnaire avec le nom et les coordonnées du ou des SESSAD concernés.

Concernant la facture à envoyer :

- suite aux adhésions par chèque : le courrier administratif adressé à l'association est bien réceptionné au siège de notre Association à Narbonne mais un délai reste nécessaire pour sa distribution définitive à la secrétaire et à la trésorière.
- suite aux adhésions par virement : nous attendons la confirmation du règlement par le relevé de compte bancaire reçu en début du mois suivant. Il est pointé l'absence de lisibilité parfois pour identifier le SESSAD adhérent (sigle associatif ou libellé tronqué).

Les adhérents doivent comprendre le délai minimum d'un mois avant réception de la facture. Il est nécessaire de revoir la note mentionnée en bas de page du bulletin d'adhésion à propos de cet envoi.

3. Conférence et Assemblée Générale du 17 juin 2021

Avec la prise en compte des contraintes d'agendas (réunion organisée par la MDPH, modification des organisations des ESMS liées au déconfinement...), il est décidé de faire la conférence et l'Assemblée Générale le jeudi 8 juillet 2021 en plus du rendez-vous des SESSAD prévu à cette date.

Il est rappelé que l'option d'un conférencier avait été retenue sous forme d'un « mix » distanciel/présentiel. Fabien ROGER s'assure que l'intervenant est disponible sur l'après-midi du 8 juillet.

Il est précisé que l'association des SESSAD d'Occitanie doit repenser son organisation pour correspondre aux attentes des adhérents. Certains souhaitent peut-être privilégier le distanciel, suite à la période COVID de nouvelles habitudes vont être prises.

La réunion de l'Assemblée Générale se tiendrait après la conférence suivie d'une réunion du Conseil d'Administration.

Une rencontre sera programmée entre la trésorière et le président de l'association pour clôturer les comptes 2020. La préparation d'un document avant l'Assemblée Générale retracera les mouvements comptables de l'année écoulée.

Au sujet de la salle, Caroline POULAIN indique que le CESDA a un équipement disponible et suffisant avec visio possible. Le positionnement géographique central du lieu ne peut être tenu dans le contexte actuel. Une rencontre sera programmée

entre Caroline POULAIN et le président de l'association pour réaliser des tests techniques concernant le mix distanciel/présentiel.

4. Rendez-vous des SESSAD

- **Organisation du 8 juillet**
- **Questionnaire sur les thèmes**
- **Journées d'octobre**

Pour la présentation de la plateforme de répit, Fabien DELMAS s'assure de la disponibilité de l'IJA pour le 8 juillet au matin.

Le questionnaire élaboré pour répertorier les thématiques, est repéré comme un outil pertinent et adapté. Il peut avoir une visée de remobilisation et de développement de nouvelles adhésions. Le questionnaire sera diffusé à l'ensemble des SESSAD d'Occitanie avec un dépouillage possible avant la prochaine Assemblée Générale. Concernant l'aspect technique, la version en ligne est privilégiée. Julien PERRIN le fait mettre en forme informatiquement et le transmet au président. La secrétaire enverra le lien avec un mot d'accompagnement du président.

La question des agendas et des changements de plannings prévisionnels des ESMS est abordé comme point central des échanges vis-à-vis de la modification du calendrier de l'Education Nationale, pour caler les prochains échéanciers.

Les 1ères semaines des petites vacances scolaires restent le moment le plus opportun pour les SESSAD et leurs ESMS pour organiser la participation des professionnels « aux rendez-vous des SESSAD ».

L'idée de ventiler les thématiques sur les matinées est retenue pour permettre le maintien de l'activité des SESSAD sur les après-midis auprès des publics.

Dans ce contexte de calendrier de l'Education Nationale modifié, le « rendez-vous des SESSAD » positionné initialement le jeudi 21 octobre 2021 est annulé au profit des 26, 27 et 28 octobre au matin. Concernant les thématiques qui seront abordées, celle sur l'intervention précoce des SESSAD sous forme de table ronde est placée sur la matinée du jeudi 28 octobre et pour les deux autres matinées, le choix se fera en fonction des retours du questionnaire.

5. Appel à Candidatures EMAS

Les membres s'expriment sur les dispositifs émergents sur leurs territoires (EMAS, PIAL, ...) et sur la question des délais de plus en plus contraints des réponses dans le cadre des Appels à Projets ou Appel à Candidatures.

Les EMAS préfiguratrices doivent aussi déposer un dossier de candidature ce qui interroge et peut s'apparenter à une mise en concurrence.

La mise en œuvre des EMAS est prévue pour le début de l'année scolaire 2021.

6. Points divers

- **Le recensement des besoins** est évoqué dans le département de l'Hérault ainsi que la disparité des territoires avec des précisions quant aux caractéristiques démographiques et historiques. La logique ambulatoire et le hors-les-murs tout comme la volonté de développer les SESSAD reste prégnante, avec une projection sur l'extérieur...

- **Evolution des dispositifs et politiques publiques** : il est évoqué la logique de subsidiarité qui sous-tend cette évolution et les modalités de financement. Ce passage est noté comme ardu pour les associations. La pertinence de cette souplesse pour l'utilisateur est pointée comme un levier intéressant de l'évolution et de la transformation de l'offre mais il n'est pas toujours moins onéreux, notamment pour les « cas critiques » qui relèvent de PAG avec une multiplicité d'acteurs à coordonner. La complexité de la mise en œuvre de la fonction de coordination de parcours est aussi un élément qui a été discuté. Cela oblige à faire bien plus de lien que par le passé mais il faut garder un équilibre avec l'accompagnement que nous devons à tous les usagers de nos SESSAD.
- **Communication de la part de l'Association** : il est nécessaire de trouver des complémentarités mais pas mettre les SESSAD en concurrence avec les autres dispositifs médico-sociaux. Chacun a ses spécificités et ses compétences. Concernant les situations complexes, les SESSAD ont sans nul doute un rôle à jouer. Cela ne remplacera pas la création de places qui manquent cruellement dans certains départements occitans.

Un sondage par Doodle va être envoyé aux membres du Conseil d'Administration pour caler une prochaine réunion du Conseil d'administration à la mi-juin.

La secrétaire
Marie Claire BERGUES



La secrétaire adjointe
Fabienne PUECH

